

La commune est concernée par les servitudes d'utilité publique suivantes :

A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau

➤ Arrêté préfectoral en date du 26 novembre 1976

Cette servitude de libre passage des engins mécaniques de curage et de faucardement s'applique sur les berges et dans le lit de **La Mayenne** ;

Entretien des autres cours d'eau

Article L. 215-18 du code de l'environnement

Pendant la durée des travaux visés aux articles L. 215-15 et L. 215-16, les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux, dans la limite d'une largeur de six mètres.

Les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

La servitude instituée au premier alinéa s'applique autant que possible en suivant la rive du cours d'eau et en respectant les arbres et plantations existants

***Service concerné : Direction départementale des territoires
BP 23009 Cité administrative
Rue Mac Donald
53063 - Laval cedex 9***

I3 - Établissement de canalisations de transport de gaz

La commune est traversée par les canalisations de gaz naturel haute pression suivantes :

- la canalisation de diamètre 150 mm « Feneu – Laval »

Service concerné : GRT gaz - Région centre atlantique
Service Travaux Tiers et Urbanisme
10 Quai Emile Cormerais
CS 10002
44801 Saint-Herblain cedex

I6 - Mines et carrières au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherche de mines ou de carrières

- **Concession de « La Houdinière »**

Substance : antimoine, argent, arsenic, cuivre

Acte : institué le 16 juillet 1990

Titulaire de l'acte : COGEMA-HEXAMINES

Service concerné : Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
5 Rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes cedex 2

SUP1 - Maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

La servitude porte sur la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

- 45 mètres de part et d'autre de la canalisation de diamètre 150 mm "Feneu - Laval"

Service concerné : GRT Gaz
Direction des opérations
Pôle exploitation Centre Atlantique
10 quai Emile Cormerais
BP 70252
44818 SAINT-HERBLAIN CEDEX